

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Les primes d'assurance-maladie vont augmenter de 6.4% en moyenne en 2025**

**En 2025, en Suisse, les primes d'assurance-maladie connaîtront de nouveau une hausse conséquente. Dans le canton de Vaud, l'augmentation moyenne équivaut à 6.4% (contre 9.9% en 2024) ce qui correspond à 25.60 francs par mois. Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) rejoint la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS) dans son appel à la Confédération à prendre rapidement des mesures. Il encourage aussi la population à optimiser ses primes. Il met à disposition des explications simples sur la page [www.vd.ch/primes](http://www.vd.ch/primes) et listera les séances d'information qui auront lieu prochainement dans les régions du canton pour soutenir la population dans cette démarche.**

En 2025, dans le canton de Vaud, la prime moyenne de l'assurance-maladie de base, tous modèles, âges et régions confondus, augmentera, une fois encore, de manière importante. La hausse se situe à 6.4% et correspondra à 25.60 francs par mois. Elle s'inscrit dans la croissance moyenne suisse des primes de 6%.

Par catégorie d'âge, on observe dans le canton de Vaud une augmentation moyenne de 6.2% pour les adultes (29.50 francs par mois), de 4.2% pour les jeunes (14.70 francs par mois) et de 6.4% pour les enfants (8.20 francs par mois). La hausse sera plus importante dans la région 2 que dans la région 1. Les primes restent cependant significativement plus hautes en région 1 qu'en région 2.

L'augmentation des primes en Suisse s'explique par plusieurs facteurs. D'abord, les assureurs constatent que les coûts continuent de croître et ils s'attendent à ce que cette tendance se poursuive en 2025. Ensuite, les primes reflètent les adaptations tarifaires convenues en raison du renchérissement. Enfin, certains assureurs doivent reconstituer leurs réserves dont une partie a été utilisée pour compenser leurs pertes de 2023, année où les primes se sont révélées inférieures aux coûts. Pour les assureurs, l'effet de rattrapage entre les coûts et les primes est cependant moindre en 2025 qu'en 2024, ce qui limite la hausse de ces dernières.

**En 2024, environ 292'100 personnes subsidiées**  
Grâce au système vaudois de subsides qui limite pour l'ensemble de la population les

charges d'assurance-maladie à maximum 10% du revenu déterminant, un tiers de la population vaudoise (fin août 2024 : environ 292'100 personnes) sera moins touché par l'évolution des primes. Le DSAS encourage la population, y compris les personnes bénéficiant de subsides, à optimiser ses primes pour maintenir autant que possible son pouvoir d'achat. La page internet [www.vd.ch/primes](http://www.vd.ch/primes) explique de manière simple comment changer d'assureur, de franchise ou de modèle. Elle propose également des lettres types pour effectuer ces modifications. Elle listera aussi les séances d'information qui auront lieu prochainement dans les différentes régions du canton et permettent de soutenir la population dans leur démarche.

### Des efforts pour maîtriser les coûts liés à la santé

Pour contenir la hausse des coûts de la santé, le Canton de Vaud utilise les marges de manœuvre limitées qui sont attribuées aux cantons et a mis en place différentes mesures. Ainsi, son système de financement, qui incite les hôpitaux à limiter le nombre d'hospitalisations, continue à obtenir un coût par assuré à charge de l'assurance-maladie inférieur à la moyenne suisse dans le domaine stationnaire. Le Canton investit également dans un dispositif de réponse aux situations d'urgence non vitale permettant une prise en charge à la fois adaptée et hors des urgences hospitalières. Parmi les autres mesures cantonales visant à maîtriser les coûts, on peut citer le soutien à la relève en médecine générale (première ligne de soins), le développement du dossier électronique du patient et les équipes mobiles qui permettent d'éviter des hospitalisations depuis les établissements médico-sociaux.

Le DSAS s'associe à la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS) dans son appel à la Confédération à prendre rapidement des mesures dans ses champs de compétence. Il s'agit entre autres de réduire le prix des médicaments et de lutter contre la surmédicalisation. Enfin, il convient également d'analyser la mise en place d'un financement des prestations des personnes très âgées, car l'accroissement des moyens pour faire face au vieillissement ne peut plus se concevoir via le système actuel des primes et des contributions des cantons.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 26 septembre 2024

### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DSAS, Rebecca Ruiz, conseillère d'Etat

DSAS, Fabrice Ghelfi, directeur général, Direction générale de la cohésion sociale